Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260401-2026_03_05-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	

Date de convocation
24 Mars 2026
Date d'affichage
24 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme CHEFDOR Sophie, Mme MOQUET Louise, M. CHEVILLON Jérôme, Mme MARTIN Anna, M. KERMORVANT Fabien, Mme CAZOTTES Julie-Anne, M. LE BARH Ludovic, Mme TOURLET Aurore, M. GOBIN Dorian, Mme COURTIN Henriette, M. BELLEC Bernard, Mme LARUE Laurence, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. POULIQUEN Eric, Mme GOUPIL Françoise, M. KERRIEN Bernard, M. DERRIEN Maelan

Excusé ayant donné procuration : M. LARCIN Ronan à Mme PROST Véronique

A été nommée secrétaire : Mme MOQUET Louise

2026-03-05 – Sécurité routière - Défense - Santé - désignation des délégués

Le réseau des élus référents sécurité routière représente une instance administrative dont l'objectif est de porter et d'animer la politique locale de sécurité routière, d'être l'interface entre le domaine politique et les services techniques et administratifs, ainsi qu'un interlocuteur et coordinateur précieux pour les mesures de formation, prévention, sensibilisation ou communication régulièrement prises en matière de sécurité routière. C'est pourquoi, M. le Préfet demande qu'un élu du conseil municipal soit désigné comme référent sécurité routière et de lui désigner un suppléant.

Créée en 2001, par le ministère délégué aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. Les correspondants défense ont, entre autres, un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels. A ce titre, un référent défense doit être désigné au sein du conseil municipal.

Enfin, au niveau de la santé, un membre du conseil municipal est appelé à siéger au sein du conseil de vie sociale du F.A.M. Keruhel à Monterblanc, avec voix consultative. Il convient donc de désigner ce membre au sein du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260401-2026_03_05-DE

Se déclarent candidats, en tant que référent sécurité routière :
Bernard BELLEC, titulaire,
Eric POULIQUEN, suppléant,

Se déclarent candidats, en qualité d'élu référent défense :
Louise MOQUET,

Se déclarent candidats, en tant que référent santé, notamment pour siéger au sein du conseil de vie sociale du F.A.M. Keruhel à Monterblanc :
Laurence LARUE,

Décision

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il convient de désigner un élu référent sécurité routière et son suppléant ;
Considérant qu'il convient de désigner un élu référent défense ;
Considérant qu'il convient de désigner un élu référent santé, appelé notamment à siéger au conseil de vie sociale du foyer de Keruhel ;

Après vote à main levée,

Article 1er : désigne Bernard BELLEC (21 voix pour et 2 abstentions), comme élu référent sécurité routière et Eric POULIQUEN (23 voix pour), comme suppléant.

Article 2 : désigne Louise MOQUET (23 voix pour), comme élue référent défense.

Article 3 : désigne Laurence LARUE (23 voix pour), comme élue référent santé pour siéger au sein du conseil de vie sociale du F.A.M. de Keruhel.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 01/04/2026
Le Maire,
Alban MOQUET

La Secrétaire,
Louise MOQUET

MAIRIE DE MONTERBLANC (Morbihan)